



Association Scolaire et Parascolaire intercommunale de Rolle et Environs

p.a. Administration communale, route du Château 1, case postale 68,
1185 Mont-sur-Rolle

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPAIRE SEANCE DU 7 JUI 2012 A TARTEGNIN

RÉPONSE À LA MOTION DE MME MARLYSE DENTAN CONCERNANT L'ENGAGEMENT D'UN ACCOMPAGNATEUR OU D'UNE ACCOMPAGNATRICE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil intercommunal de l'ASPAIRE

- Dans sa séance du 7 juin 2012
- Vu la proposition du Comité de direction
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter la réponse du CODIR à la motion Marlyse Dentan;
2. de confier la mission d'accompagnement pour les transports scolaires au centre socio-culturel SESAME.

PRÉAVIS N° 01/2012 DU CODIR CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION 2011

Le Conseil intercommunal de l'ASPAIRE

- Dans sa séance du 7 juin 2012
- Vu le préavis du Comité de direction
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver les comptes 2011 présentant un total de charges de Fr. 6'583'251.92 à répartir entre les différentes communes de l'ASPAIRE;
2. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2011;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.



Association Scolaire et Parascolaire intercommunale de Rolle et Environs

p.a. Administration communale, route du Château 1, case postale 68,
1185 Mont-sur-Rolle

PRÉAVIS N° 02/2012 DU CODIR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION PARTIEL, AINSI QU'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LES MANDATAIRES SPÉCIALISÉS POUR LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS A, B ET C DU COLLÈGE DU MARTINET À ROLLE.

Le Conseil intercommunal de l'ASPAIRE

- Dans sa séance du 7 juin 2012
- Vu le préavis du Comité de direction
- Entendu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder un crédit de construction partiel de Fr. 875'000.- au Comité de Direction en vue des travaux de réhabilitation des bâtiments A, B et C du collège du Martinet;
2. d'accorder un crédit d'étude pour les mandataires spécialisés de Fr. 229'000.- en vue des travaux de réhabilitation des bâtiments A, B et C du collège du Martinet;
3. d'autoriser le comité de Direction à emprunter, si nécessaire, ces montants auprès d'un établissement de la région;
4. d'autoriser le Comité de direction à amortir ces frais de construction en trois à cinq ans, par le budget courant de l'ASPAIRE, à décider en fonction des montants dépensés.